

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 7 décembre 2023

DCM N° 23-12-07-3

Objet : Aide d'urgence pour les populations libyennes touchées par la tempête Daniel du 10 septembre 2023.

Dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023, la tempête Daniel a provoqué de violentes inondations et coulées de boue en Libye, dans la ville de Derna, dans les régions du djébel Al-Akhdar et dans la banlieue d'Al-Marj. Le bilan de ces inondations, publié par l'ONU, fait état de plus de 11 000 morts, 10 000 disparus et 40 000 déplacés.

Face à cette catastrophe, l'aide d'urgence internationale s'organise en faveur des populations libyennes. La Ville de Metz souhaite se montrer solidaire des populations meurtries, comme elle l'a été en faveur des habitants victimes du séisme terrible qui a frappé le Maroc.

Afin de permettre aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales qui coordonne la réponse humanitaire française. Le Ministère a ouvert les dons en faveur de la Libye le 22 septembre dernier.

Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir le fonctionnement d'un Hôpital de campagne de la Sécurité civile, déployé depuis le 17 septembre 2023 et qui permet de traiter environ 100 patients par jour, et d'aider les ONG partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de venir abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales à hauteur de 10 000 € pour l'aide d'urgence à la Libye.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la situation désastreuse pour les populations causée par la tempête Daniel en Libye,

CONSIDERANT l'importance de la solidarité internationale et notre engagement en tant que collectivité à contribuer aux actions humanitaires pour venir en aide aux populations sinistrées,

CONSIDERANT le fonds d'action extérieure des collectivités territoriale (FACECO) ouvert par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à cette occasion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le versement d'une aide financière de 10 000 euros au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) mis en œuvre par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, dans le but de venir en aide aux populations touchées en Libye par la tempête Daniel.

Service à l'origine de la DCM : Mission Coopération internationale et européenne Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement
